



L'INITIATION au tir à l'arc

A LA COMPAGNIE D'ARC
DE VERT-ST-DENIS - CESSON

Saison 2024-2025



A QUEL ENDROIT ?

→ Au gymnase de Cesson la Forêt de septembre à Juin (hors des périodes de vacances scolaires)

LES JEUNES (à partir de 9 ans révolus)

→ QUAND: le Mercredi de 16H00 à 17H30 où de 17h30 à 19h selon l'âge.

Début le mercredi 18 septembre 2024

→ COMMENT: par groupe de 12 maximum pendant 30 semaines et assuré par un instructeur breveté FFTA - coût : 140€ (encadrement, petit matériel et T-shirt)

LES ADULTES

→ QUAND: le mardi soir de 20H30 à 22H30

Début le mardi 17 septembre 2024

→ COMMENT : par groupe de 10/12 maximum pendant 30 semaines et assuré par un instructeur - Coût : 150€

Pour l'initiation, l'arc, viseur et stabilisateur, carquois, flèches et le petit matériel (palette, dragonne, brassard...) sont mis à disposition de l'archer (Chèque de caution de 200€).

L'archer est responsable du matériel prêté par la Compagnie d'arc et doit remplacer tout matériel détérioré.

Contacts:

Site Web: www.balory-arc.fr

Courriel du club: contact@balory-arc.fr

Présidente : Myriam DORILLEAU : 06-70-18-30-88

Trésorier : Jean-Claude BOUSSARIE : 07-83-97-46-80

Secrétaire : Nathalie LE BIHAN : 06-87-26-58-51

Ne pas jeter sur la voie publique



L'INITIATION au tir à l'arc

A LA COMPAGNIE D'ARC
DE VERT-ST-DENIS - CESSON

Saison 2024-2025



A QUEL ENDROIT ?

→ Au gymnase de Cesson la Forêt de septembre à Juin (hors des périodes de vacances scolaires)

LES JEUNES (à partir de 9 ans révolus)

→ QUAND: le Mercredi de 16H00 à 17H30 où de 17h30 à 19h selon l'âge.

Début le mercredi 18 septembre 2024

→ COMMENT: par groupe de 12 maximum pendant 30 semaines et assuré par un instructeur breveté FFTA - coût : 140€ (encadrement, petit matériel et T-shirt)

LES ADULTES

→ QUAND: le mardi soir de 20H30 à 22H30

Début le mardi 17 septembre 2024

→ COMMENT : par groupe de 10/12 maximum pendant 30 semaines et assuré par un instructeur - Coût : 150€

Pour l'initiation, l'arc, viseur et stabilisateur, carquois, flèches et le petit matériel (palette, dragonne, brassard...) sont mis à disposition de l'archer (Chèque de caution de 200€).

L'archer est responsable du matériel prêté par la Compagnie d'arc et doit remplacer tout matériel détérioré.

Contacts:

Site Web: www.balory-arc.fr

Courriel du club: contact@balory-arc.fr

Présidente : Myriam DORILLEAU : 06-70-18-30-88

Trésorier : Jean-Claude BOUSSARIE : 07-83-97-46-80

Secrétaire : Nathalie LE BIHAN : 06-87-26-58-51

Ne pas jeter sur la voie publique